

L'hebdo

Aperçu des activités de la semaine
du lundi 27 octobre au dimanche 2 novembre 2025



POLICE
RIVIERA

252 interventions



AMBULANCE
RIVIERA

93 prises en charge



**PROTECTION
CIVILE** RIVIERA
PAYS-D'ENHAUT

12 jours de service
Cours de répétition



SDIS
RIVIERA

18 interventions

Interventions diverses

Les interventions faisant l'objet d'un suivi judiciaire ainsi que celles relevant de la sphère privée ne sont pas communiquées par nos services



Blonay – Saint-Légier



SDIS
RIVIERA



POLICE
RIVIERA



AMBULANCE
RIVIERA



27.10.2025 - 1320 : début d'incendie dans un immeuble

Des habitants de la rue du village s'inquiètent en voyant, de l'extérieur, un appartement totalement envahi de fumée. Plus d'une quinzaine de pompiers du SDIS Riviera sont alarmés et se rendent sur place avec une demi-douzaine de véhicules, dont un tonne-pompe et un camion-échelle. Ils parviennent à pénétrer rapidement dans le logement et situent l'origine des fumées dans la cuisine, l'occupant ayant oublié une casserole sur le feu. Ambulance et Police Riviera ainsi que la Gendarmerie participent également aux opérations.



POLICE
RIVIERA

31.10.2025 – 1725 : délit de chauffard

Lors d'un contrôle radar effectué sans poste d'interception, Police Riviera constate la vitesse excessive d'un motorcycle sur la route de Châtel-St-Denis. Le conducteur, un homme de 18 ans, titulaire d'un permis d'élève conducteur de la catégorie A 35 KW, domicilié dans le canton de Vaud, roule au guidon de son motorcycle d'une cylindrée de 530 cm³, à 105 km/h (101 km/h après déduction de la marge de sécurité) au lieu des 50 km/h autorisés à cet endroit. Appréhendé sur le champ, il est acheminé au poste de police de Clarens pour la suite de la procédure qui lui occasionne également le retrait de son permis d'élève conducteur. Le Ministère public d'arrondissement de l'Est vaudois est renseigné et une procédure pénale est ouverte.

Les Polices vaudoises rappellent que la vitesse inadaptée reste une des causes principales des accidents faisant chaque année des victimes. Les usagers sont invités à respecter les vitesses maximales autorisées et à adapter la vitesse aux conditions de la route, ceci afin d'éviter les accidents et la mise en danger d'autrui.

Selon les dispositions de « via sicura », il y a délit de chauffard lorsque la vitesse maximale autorisée a été dépassée :

- d'au moins 40 km/h sur les tronçons limités à 30 km/h ;
- d'au moins 50 km/h sur les tronçons limités à 50 km/h ;
- d'au moins 60 km/h sur les tronçons limités à 80 km/h ;
- d'au moins 80 km/h sur les tronçons où la limite est fixée à plus de 80 km/h.

Le délit de chauffard est passible d'une peine privative de liberté d'un à quatre ans, d'un retrait du permis de conduire d'au moins deux ans, sans compter la confiscation du véhicule utilisé qui peut être prononcée par l'autorité de jugement.



Chardonne



POLICE
RIVIERA

01.11.2025 – 1055 : accident de la circulation avec blessé

Alors qu'il s'entraîne en groupe sur la route de Lausanne, un jeune cycliste perd la maîtrise de son deux-roues et tombe sur la chaussée. Légèrement blessé, il est pris en charge par un équipage ambulancier du Chablais, qui le transporte à l'Hôpital Riviera-Chablais pour des soins. Police Riviera établit un rapport d'accident.



La Tour-de-Peilz



POLICE
RIVIERA



AMBULANCE
RIVIERA



01.11.2025 – 0425 : accident de la circulation avec dégâts matériels

Un automobiliste circule sur la route de Chailly lorsqu'il perd la maîtrise de sa voiture en donnant un coup de volant pour éviter un chat. Le véhicule quitte la chaussée et termine sa course au bas d'un talus, où il est découvert sans occupant par le voisinage. Alertées, les forces de l'ordre dépêchent sur place la brigade canine de la Police cantonale. Le conducteur est retrouvé peu après, non loin des lieux. Il est entendu au poste de police et dénoncé à l'autorité compétente. La voiture est prise en charge par une entreprise de dépannage.



Montreux



POLICE
RIVIERA

27.10.2025 – 1550 : mendicité

Lors d'une patrouille pédestre à la Place du Marché, les policiers interpellent un homme qui s'adonne à la mendicité. Déjà connu pour des faits similaires et conformément à la procédure, il est dénoncé à l'autorité compétente.

28.10.2025 – 1940 : pollution sonore

Un automobiliste à la conduite sportive et bruyante est interpellé à l'avenue Claude Nobs. Il est dénoncé pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.



POLICE
RIVIERA



AMBULANCE
RIVIERA

02.11.2025 – 0120 : demande d'assistance et injures

Notre présence est requise devant un club auprès d'une jeune femme mineure fortement alcoolisée et sous l'effet de stupéfiants. Au vu de son état hystérique, elle est maîtrisée et acheminée à l'Hôpital Riviera-Chablais en ambulance, sous escorte policière. Elle agresse plusieurs intervenants et endommage l'ambulance durant le transport. Lors des contrôles, les agents découvrent sur elle plusieurs sachets contenant des substances illicites ainsi qu'une carte d'identité falsifiée. Elle est dénoncée aux autorités compétentes.



POLICE
RIVIERA

02.11.2025 – 0435 : ivresse et scandale

Une présence policière est requise devant un établissement nocturne pour un litige. Sur place, les policiers constatent la présence d'un homme blessé, ivre et agité qui crée du scandale. Son état nécessite une prise en charge médicale. Il aurait été agressé par plusieurs personnes. L'intéressé est acheminé à l'Hôpital par son frère, après avoir refusé d'être ausculté par nos services. Il est dénoncé pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.



Vevey



POLICE
RIVIERA

29.10.2025 - 2025 : accident de la circulation avec fuite et blessée

Un automobiliste circule sur l'avenue de Nestlé lorsqu'il percute une femme qui traverse sur le passage pour piétons. Il s'immobilise directement après le choc et aide la piétonne à se relever, avec l'aide de deux passants, avant de quitter les lieux sans respecter ses obligations en cas d'accident. Un équipage ambulancier de la région chablaisienne intervient et l'ausculte sur place. Le conducteur est quant à lui identifié ultérieurement, auditionné et dénoncé à l'autorité compétente. Un rapport d'accident est établi par Police Riviera.

En collaboration avec la section des samaritains de Vevey, six astreints de l'ORPC Riviera-Pays-d'Enhaut ont apporté un soutien administratif et logistique lors de la collecte de sang qui a eu lieu au Centre paroissial de Sainte Claire, les 29 et 30 octobre 2025.

Autres – Hors Riviera



Autoroute A9, 01.11.2025 - 0755 : accident et pollution entre Vevey et Chexbres

Une équipe du SDIS Riviera est mobilisée, en collaboration avec la Police cantonale et le Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier (SIERA), en raison d'un accident de véhicule léger. Intervenues avec un camion de Défense Contre Hydrocarbures (DCH), les pompiers parviennent à sécuriser les lieux malgré le trafic et à traiter la pollution, pour garantir la sécurité des utilisateurs.



02.11.2025 - 0330 : inondations en raison des averses importantes

Alors qu'un orage violent traverse le canton de Vaud et commence à provoquer d'importantes inondations dans le Gros-de-Vaud, une équipe du SDIS Riviera est mobilisée en renfort au SDIS local. Leur mission est d'acheminer sur les lieux du matériel de lutte contre les éléments naturels.



Radars mobiles

Date	Lieu	Vitesse limitée	Véhicules dénoncés
27.10.25	Territet, Avenue de Chantemerle	30 km/h	20
28.10.25	Vevey, Rue du Torrent	30 km/h	140
29.10.25	Clarens, Rue des Vaudrès	30 km/h	17
31.10.25	La Tour-de-Peilz, Avenue Traménaz	30 km/h	11
31.10.25	Blonay, Route de Châtel-St-Denis	50 km/h	55

Radars fixes

Lieu	Vitesse limitée	Véhicules contrôlés	Infractions		% des usagers en infraction
			Feu rouge	Vitesse	
Clarens, Rue Gambetta (sens descendant)	50 km/h	7'552	14	1	0.199 %
		1'699	5	52	3.355%
		3'778	3	48	1.350%
Clarens, Av. E.-Rambert	50 km/h	7'834	3	0	0.038 %